

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**Cabinet  
Nicolas  
APPARAILLY**

Société d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
inscrite au Tableau de l'Ordre de la  
région de Poitiers et à la  
Compagnie régionale de Poitiers

**MAISON DE LA PETITE ENFANCE  
ASSOCIATION  
7 RUE DU SOLEIL COUCHANT  
17139 DOMPIERRE SUR MER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012**

SARL au capital de 295.000 € - R.C. LA ROCHELLE 752 865 782

81, rue Rempart St Claude 17000 LA ROCHELLE  
Tél. 05 46 31 03 18 - Fax 05 46 31 03 19  
contact@cab-apparilly.com - www.cabex-conseil.fr



L'exercice  
comptable  
dynamique

## **MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Association

7 RUE DU SOLEIL COUCHANT

**17139 DOMPIERRE SUR MER**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2012

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Des comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 10/06/2013, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve et avec une observation sur un changement de méthode comptable relatif au calcul des engagements de retraite (note en annexe) provisionnés dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012.

Ces comptes annuels ont été modifiés par votre conseil d'administration, pour comptabiliser des recettes usagers complémentaires de 6547 € et diminuer les prestations CAF de 6318 €. Le résultat de l'exercice augmente donc de 228 € en passant de 4878 € à 5107 €. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 10/06/2013.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes modifiés.

## **I. - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif au calcul des engagements de retraite provisionnés dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012.

## **II. – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble. Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, il est mentionné en annexe un changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Trésorier et dans les documents mis à la disposition des adhérents de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LA ROCHELLE  
Le 13/11/2013

Nicolas Apparailly  
Commissaire aux Comptes

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 11		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 156	3 156				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	1 165	803	362	517	155	30.00
	Autres immobilisations corporelles	32 132	29 787	2 345	3 425	1 080	31.53
	Immobilisations en cours	22 887		22 887		22 887	
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL II</b>	<b>59 341</b>	<b>33 747</b>	<b>25 594</b>	<b>3 941</b>	<b>21 652</b>	<b>549.35</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000		1 000	
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	7 228		7 228	8 653	1 425	16.47
	Autres créances	66 719		66 719	55 061	11 658	21.17
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	147 441		147 441	142 935	4 506	3.15	
Charges constatées d'avance (3)	12 310		12 310	137	12 173	NS	
	<b>TOTAL III</b>	<b>234 698</b>		<b>234 698</b>	<b>206 786</b>	<b>27 912</b>	<b>13.50</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>294 039</b>	<b>33 747</b>	<b>260 292</b>	<b>210 727</b>	<b>49 565</b>	<b>23.52</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
		31/12/2012	31/12/2011	Euros	%	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation					
	<b>RESERVES</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau	19 549	16 508	3 041	18.42	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 107	3 041	2 066	67.93	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	102 724	102 724			
	<b>TOTAL I</b>	<b>127 380</b>	<b>122 273</b>	<b>5 107</b>	<b>4.18</b>	
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	49 780	29 000	20 780	71.66	
<b>TOTAL III</b>		<b>49 780</b>	<b>29 000</b>	<b>20 780</b>	<b>71.66</b>	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	6 219 5 504	5 879	6 219 375	6.39	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	32 833 35 808	4 823 45 968	28 010 10 160	580.73 22.10	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 768	2 783	15	0.54	
	<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>TOTAL IV</b>	<b>83 132</b>	<b>59 454</b>	<b>23 678</b>	<b>39.83</b>	
		Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>260 292</b>	<b>210 727</b>	<b>49 565</b>	<b>23.52</b>		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

83 132 59 454

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012			Exercice N-1 31/12/2011		
	France	Exportation	Total	France	Exportation	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	229 055		229 055	222 453		6 602 2.97
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	229 055		229 055	222 453		6 602 2.97
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			145 155	143 407		1 748 1.22
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 753	5 281		4 472 84.69
Autres produits			34 983	21 330		13 653 64.01
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			418 945	392 470		26 475 6.75
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 697	12 927		230 1.78
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			23 412	16 900		6 512 38.53
Impôts, taxes et versements assimilés			14 228	13 232		996 7.53
Salaires et traitements			232 685	238 784		6 099 2.55
Charges sociales			75 364	76 291		926 1.21
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 132	4 770		2 638 55.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			20 780	7 000		13 780 196.86
Autres charges			34 974	21 065		13 909 66.03
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			416 273	390 969		25 303 6.47
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			2 672	1 501		1 172 78.06
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2012	Exercice N-1 31/12/2011	Ecart N / N-1 Euros %	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 683	1 797	885	49.25
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>	<b>2 683</b>	<b>1 797</b>	<b>885</b>	<b>49.25</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	0		0	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>2 682</b>	<b>1 797</b>	<b>885</b>	<b>49.24</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>5 355</b>	<b>3 298</b>	<b>2 057</b>	<b>62.35</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	93	857	764	89.14
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	70	69	99.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>	<b>94</b>	<b>927</b>	<b>833</b>	<b>89.88</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75	1 184	1 109	93.64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	267		267	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>342</b>	<b>1 184</b>	<b>842</b>	<b>71.12</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>248</b>	<b>257</b>	<b>9</b>	<b>3.54</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>421 722</b>	<b>395 194</b>	<b>26 527</b>	<b>6.71</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>416 615</b>	<b>392 153</b>	<b>24 461</b>	<b>6.24</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>5 107</b>	<b>3 041</b>	<b>2 066</b>	<b>67.93</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

## - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Modification dans le calcul des engagements de retraite :

Hypothèses de calculs retenues :

1) Départ à la retraite à l'âge de 65 ans

2) Modalités de calcul prévues dans la CCN :

1/60e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans.

Le montant de cette indemnité ne peut être inférieure aux indemnités légales

3) Pondération retenue :

Age < 40 ans : 0%

41 < Age <= 45 ans : 30%

46 < Age <= 50 ans : 50%

51 < Age <= 55 ans : 60%

56 < Age <= 60 ans : 80%

60 < Age : 95%



ANNEXE

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 156		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 816		
Installations générales agencements aménagements divers	25 241		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 995		897
Immobilisations corporelles en cours			22 887
TOTAL	33 051		23 784
TOTAL GENERAL	36 207		23 784

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 156	3 156
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		651	1 165	1 165
Installations générales agencements aménagements divers			25 241	25 241
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 892	6 892
Immobilisations corporelles en cours			22 887	22 887
TOTAL		651	56 185	56 185
TOTAL GENERAL		651	59 341	59 341

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 156			3 156
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 299	155	651	803
Installations générales agencements aménagements divers	22 649	1 577		24 226
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 162	400	0	5 562
TOTAL	29 110	2 132	651	30 591
TOTAL GENERAL	32 266	2 132	651	33 747

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	155				
Instal. générales agenc.aménag.divers	1 577				
Matériel de bureau informatique mobilier	400				
TOTAL	2 132				
TOTAL GENERAL	2 132				



ANNEXE

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	102 724				102 724
<b>TOTAL</b>	<b>102 724</b>				<b>102 724</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	29 000	3 933			32 933
Charges sociales et fiscales congés à payer		16 847			16 847
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>	<b>20 780</b>			<b>49 780</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131 724</b>	<b>20 780</b>			<b>152 504</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 780			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 228	7 228	
Débiteurs divers	66 719	66 719	
Charges constatées d'avance	12 310	12 310	
<b>TOTAL</b>	<b>86 257</b>	<b>86 257</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 219	6 219		
Emprunts et dettes financières divers	5 504	5 504		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 833	32 833		
Personnel et comptes rattachés	12 120	12 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 689	23 689		
Autres dettes	2 768	2 768		
<b>TOTAL</b>	<b>83 132</b>	<b>83 132</b>		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE



**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	6 547
Autres créances	66 719
Total	73 266

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452
Dettes fiscales et sociales	16 570
Autres dettes	2 768
Total	22 791

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 310
Total	12 310

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	8 950
50 à 54 ans	6 à 10 ans	1 554
40 à 49 ans	11 à 20 ans	6 343
30 à 39 ans	21 à 30 ans	
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		16 847

**Hypothèses de calculs retenues**

1)Départ à la retraite à l'âge de 65 ans

2)Modalités de calcul prévues dans la CCN :

1/60e de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximumde 15 ans.

Le montant de cette indemnité ne peut être inférieure aux indemnités légales

3)Pondération retenue :

Age<40 ans : 0%

ANNEXE

41<Age<=45 ans : 30%  
46<Age<=50 ans : 50%  
51<Age<=55 ans : 60%  
56<Age<=60 ans : 80%  
60<Age : 95%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			16 847

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**Cabinet  
Nicolas  
APPARAILLY**

Société d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
inscrite au Tableau de l'Ordre de la  
région de Poitiers et à la  
Compagnie régionale de Poitiers

**MAISON DE LA PETITE ENFANCE  
ASSOCIATION  
7 RUE DU SOLEIL COUCHANT  
17139 DOMPIERRE SUR MER**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU 01/01/2012 AU 31/12/2012**

SARL au capital de 295.000 € - R.C. LA ROCHELLE 752 865 782

81, rue Rempart St Claude 17000 LA ROCHELLE  
Tél. 05 46 31 03 18 - Fax 05 46 31 03 19  
contact@cab-apparailly.com - www.cabex-conseil.fr



L'exercice  
comptable  
dynamique

# MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Association

**7 RUE DU SOLEIL COUCHANT  
17139 DOMPIERRE SUR MER**

---

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2012**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LA ROCHELLE,  
Le 13/11/2013

Nicolas Apparailly  
Commissaire aux Comptes